

**Direction : Direction Générale**

**Affaires Foncières**

**REF : FONCIER2005014**

**Signataire :**

**OBJET : 7 boulevard Edouard Vaillant : cession d'un terrain communal cadastré AN N° 16, au profit de LOGIREP.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier de LOGIREP en date du 4 juillet 2005,

Vu le courrier de la ville d'Aubervilliers en date du 12 octobre 2005,

Vu l'avis des services fiscaux en date du 6 décembre 2004,

Considérant l'intérêt à céder le terrain situé 7 boulevard Edouard Vaillant à Aubervilliers à LOGIREP, maître d'œuvre du projet de construction de la maison- relais et de trois logements ALT sur cette parcelle

A l'unanimité,

**DELIBERE :**

Article 1 : Décide de céder à LOGIREP le terrain situé 7 boulevard Edouard Vaillant à Aubervilliers cadastré AN n° 16, d'une superficie de 1 143m<sup>2</sup>.

Article 2 : Dit que le prix de cession est fixé à 172 000 €, valeur libre de toute occupation

Article 3 : Autorise le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette cession.

La recette résultant de cette cession sera imputée au 203-775-824

Le Maire